



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **26 SEPTEMBRE 2022**

Délibération n° **DEL-2022-0284**

Objet : Comice agricole et forestier du Balcon de Belledonne -
Soutien au Groupement des Sylviculteurs de Belledonne

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 59
Pouvoirs : 13
Absents : 0
Excusés : 15
Pour : 72
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

04 OCT. 2022

et affichage le

04 OCT. 2022

Secrétaire de séance :
François BERNIGAUD

Le lundi 26 septembre 2022 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 20 septembre 2022.

Présents : Claude BENOIT, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Robert MONNET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Jean Luc ROUX, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoir : Cédric ARMANET à Patricia BELLINI, Philippe BAUDAIN à Henri BAILE, Coralie BOURDELAIN à Régine VILLARINO, Alexandra COHARD à Julien LORENTZ, Pierre FORTE à Françoise MIDALI, Annie FRAGOLA à Patrick AYACHE, Nelly GADEL à Martin GERBAUX, Richard LATARGE à Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN à Christophe BORG, Brigitte SORREL à Martine KOHLY, Youcef TABET à Olivier SALVETTI, Annie TANI à Philippe LORIMIER, Françoise VIDEAU à François OLLEON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Une douzaine de communes de Belledonne, allant de Chamrousse à Theys, organisent un Comice agricole chaque année début septembre.

Pour cette année 2022, il s'est déroulé le dimanche 4 septembre à Theys.

Le Conseil d'administration du Groupement des Sylviculteurs de Belledonne (GSB), association comptant 400 propriétaires forestiers adhérents, a souhaité proposer à partir de 2022 un volet forestier aux organisateurs du Comice agricole. Le nom de cette manifestation a ainsi changé et se dénomme dorénavant « Comice agricole et forestier ».

L'objectif est d'informer et de communiquer sur les enjeux de la forêt du territoire.

Pour cette année de lancement, le GSB a réalisé un stand en bois de Belledonne.

Ce stand sera mobilisé chaque année pour le Comice agricole et forestier, mais également pour d'autres événements tels que la Foire agricole du Pinet, ou la Fête de la forêt de St Alban d'Hurtières.

Le GSB réunit autour de ce stand un partenariat riche avec la mobilisation de l'Office National des Forêts, du Centre régional de la Propriété Forestière, de la Chambre d'Agriculture, de la Coopérative Forestière COFORET et de l'Espace Belledonne pour proposer différents ateliers à destination du public et des propriétaires forestiers.

Deux thématiques ont été plus particulièrement traitées cette première année :

- Le bois énergie et l'équivalent énergétique d'un stère de bois par rapport aux autres modes de chauffage,
- La forêt de demain : ses différentes fonctions, ses menaces et les conditions d'une meilleure résilience au changement climatique.

Afin de pouvoir réaliser cette action, le Groupement des Sylviculteurs de Belledonne a sollicité une aide de la Communauté de communes Le Grésivaudan d'un montant de 1 500 €.

Les crédits sont inscrits au budget principal 2022 code gestionnaire FORET – Chapitre 65 – article 6574 - analytique FORETRESS.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **d'attribuer une subvention d'un montant de 1 500 € au Groupement des Sylviculteurs de Belledonne au titre de l'année 2022, pour la participation au Comice agricole et forestier du Balcon de Belledonne ;**
- **de l'autoriser à signer la convention relative à l'attribution de cette subvention ainsi que tous les actes afférents à cette affaire.**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

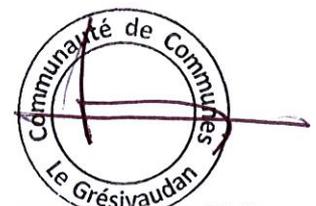
Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le

2 6 SEP. 2022

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



CONVENTION DE PARTENARIAT 2022

N°.....

Entre les soussignés :

La Communauté de communes Le Grésivaudan,
représentée par son Président, **Monsieur Henri BAILE**
dont le siège est situé 390 rue Henri Fabre - 38926 CROLLES CEDEX,
agissant en vertu de la délibération n° du conseil communautaire du 26
septembre 2022

Ci-après désignée Le Grésivaudan

D'une part,

Et :

Le Groupement des Sylviculteurs de Belledonne,
situé Parc de la Mairie, 38190 Les Adrets,
représenté par son Président, **Monsieur François Cuny,**

Ci-après désigné le GSB

D'autre part.

Il est convenu, ce qui suit :

Préambule :

Une douzaine de communes de Belledonne, allant de Chamrousse à Theys, organisent un Comice agricole chaque année début septembre.

Le Conseil d'administration du Groupement des Sylviculteurs de Belledonne (GSB), association comptant 400 propriétaires forestiers adhérents, a souhaité proposer à partir de 2022 un volet forestier aux organisateurs du Comice agricole. Le nom de cette manifestation a ainsi changé et se dénomme dorénavant « Comice agricole et forestier ».

L'objectif est d'informer et de communiquer sur les enjeux de la forêt du territoire.

Pour cette année de lancement, le GSB souhaite réaliser un stand en bois de Belledonne.

Ce stand sera mobilisé chaque année pour le Comice agricole et forestier, mais également pour d'autres événements tels que la Foire agricole du Pinet, ou la Fête de la forêt de St Alban d'Hurtières.

Article 1 : Objet

L'objet de la convention est de définir les conditions et les modalités d'attribution de la subvention intercommunale au bénéficiaire, ainsi que ses obligations.

Article 2 : Action subventionnée

Pour cette année de lancement, le GSB souhaite réaliser un stand en bois de Belledonne : parasols en structure bois, tables et chaises en bois.

Ce stand sera mobilisé chaque année pour le Comice agricole et forestier, mais également pour d'autres événements tels que la Foire agricole du Pinet, ou la Fête de la forêt de St Alban d'Hurtières.

Le GSB réunira autour de ce stand un partenariat riche avec la mobilisation de l'Office National des Forêts, du Centre régional de la Propriété Forestière, de la Chambre d'Agriculture, de la Coopérative Forestière COFORET et de l'Espace Belledonne pour proposer différents ateliers à destination du public et des propriétaires forestiers :

- Reconnaissance des essences de bois,
- Détermination de l'âge des arbres par les cernes d'accroissement,
- Le Lidar et les données associées,
- Les maladies des arbres,
- Sylv'ACCTEs.

Deux thématiques seront par ailleurs plus particulièrement traitées cette première année :

- Le bois énergie et l'équivalent énergétique d'un stère de bois par rapport aux autres modes de chauffage,
- La forêt de demain : ses différentes fonctions, ses menaces et les conditions d'une meilleure résilience au changement climatique.

Article 3 : Pilotage de l'action

L'action est pilotée par le GSB en lien avec les organisateurs du Comice agricole et forestier.

Article 4 : Périmètre d'intervention

Le comice se tiendra en 2022 à Theys.

Le stand est pérenne et sera réutilisé pour d'autres événements sur Belledonne et pour les prochains Comices.

Article 5 : Montant et modalités de versement de la subvention

La subvention attribuée s'élève à 1 500 €, correspondant à environ 80% des dépenses.

Elle sera versée en une fois à réception d'un bilan de l'action :

- Bilan financier de l'action
- Partenaires présents
- Nombre de personnes reçues sur le stand
- Richesse des échanges.

La demande de versement de la subvention sera à transmettre au plus tard le 31 octobre 2022.

Article 6 : Durée

La présente convention concerne l'année 2022.

Article 7 : Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, il sera procédé à une mise en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception. A l'expiration du délai de mise en demeure et

si celle-ci est restée infructueuse, il pourra être procédé à la résiliation pour faute de la partie défaillante.

Article 8 : Litiges - attribution de compétence

Nonobstant toute autre disposition contractuelle, les parties s'entendent pour donner attribution de compétence aux juridictions administratives en cas de litige né de l'exécution de la présente convention.

Elles s'engagent par ailleurs, préalablement à la saisine des juridictions administratives, à tout mettre en œuvre afin de trouver un accord amiable.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

Fait à Crolles, le XXX

Pour la Communauté de communes

Le Grésivaudan

**Le Président,
Henri BAILE**

Et par délégation,

*Le Vice-Président à
l'agriculture, l'alimentation et la forêt*
Olivier SALVETTI

**Pour le Groupement des Sylviculteurs
de Belledonne**

**Le Président,
François CUNY**